

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 424 670 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.06.2004 Bulletin 2004/23

(51) Int Cl. 7: G09F 3/14

(21) Numéro de dépôt: 02406044.4

(22) Date de dépôt: 29.11.2002

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: Tanner, Margrit
3053 Münchenbuchsee (CH)

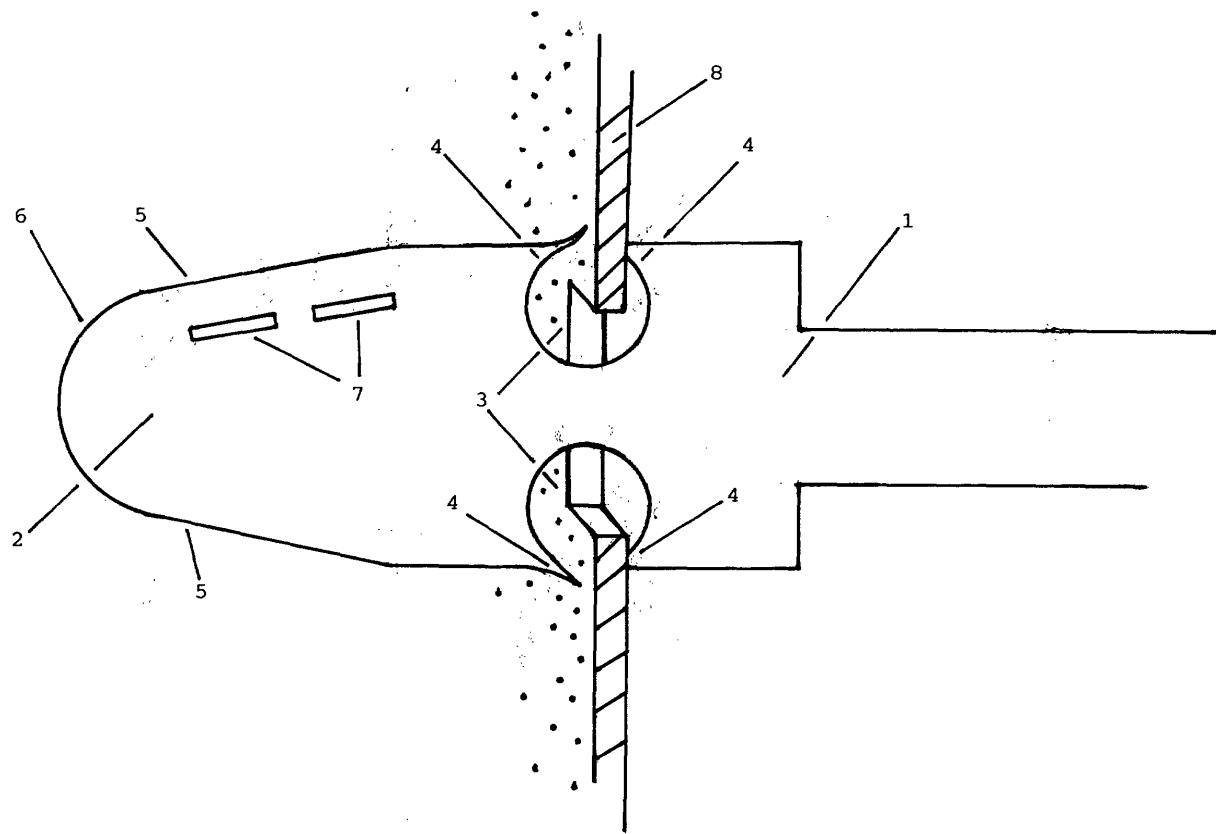
(72) Inventeur: Grimaitre, Pierre
3008 Berne (CH)

(54) Etiquette pour vêtement

(57) L'étiquette selon l'invention est destinée à marquer des vêtements munis de boutonnière, comme cela se fait par exemple dans une blanchisserie ou un vêtement. L'étiquette présente une extrémité en forme de pointe (2) et des échancrures (3) disposées symétriquement dans la longueur de l'étiquette. Les bords de la

boutonnière (8) dans laquelle on glisse l'étiquette peuvent se loger dans les échancrures afin de fixer l'étiquette dans la boutonnière. On obtient ainsi un moyen de marquage simple et efficace qui ne demande qu'une manutention minimum et aucun adjuvant, comme par exemple une colle ou clip de serrage

F. g. 1



EP 1 424 670 A1

Description

[0001] L'objet de la présente invention est constitué par une étiquette pour vêtements munis de boutonnière. Une telle étiquette est destinée à marquer les vêtements, comme cela se fait par exemple dans une blanchisserie ou un vestiaire.

[0002] Le marquage de vêtements est une opération qui, notamment dans une blanchisserie ou un vestiaire, est répétée à longueur du travail quotidien. Il existe quantité de système de marquage, qui vont de la marque indélébile ou non appliquée au revers du vêtement au clip électronique munis de moyens de communications. La première solution pose le problème de la détérioration du vêtement, alors que le second est cher et nécessite une installation complexe dont seules de grandes entreprises ont les besoins et les moyens.

[0003] De manière générale, une solution pratiquée par un grand nombre de petites entreprises est le marquage au moyen d'une étiquette. En particuliers dans le cas de chemises, de vestes ou autres vêtements munis de boutonnières, il s'avère particulièrement simple et intéressant de fixer l'étiquette à une de ces boutonnières. Il existe de nombreuses étiquettes destinées à cette usage. Il s'agit en général d'étiquettes allongées que l'on passe en partie à travers la boutonnière avant de les refermer sur elles-mêmes à l'aide de différents moyens de fixations. Ces moyens peuvent faire partie du corps de l'étiquette, comme par exemple une couche autocollante, ou alors il peuvent être des moyens externes comme une pince ou un clip de serrage. Le problème de telles étiquettes est qu'il s'agit de manipuler l'étiquette pour la replier sur elle-même avant d'encore devoir actionner lesdits moyens. Des telles étiquettes sont donc soit complexes et donc chères à produire, soit nécessite une manutention plus longue. Dans les deux cas, le fait que ce marquage doive être répété des centaines de fois par jour pose le problème de l'économie d'argent et/ou de temps.

[0004] Le but de l'invention est d'obtenir un moyen de marquage simple, très bon marché à produire, efficace et qui ne demande qu'une manutention minimum et aucun adjuvant, comme par exemple une colle ou clip de serrage.

[0005] L'objet de la présente invention est constitué par une étiquette pour vêtements munis de boutonnière caractérisé par le fait qu'elle comporte une extrémité en forme de pointe et des échancrures disposées symétriquement dans la longueur de l'étiquette, dans lesquelles les bords d'une boutonnière dudit vêtement sont destinés à venir se loger afin de fixer l'étiquette dans la boutonnière.

[0006] L'avantage d'une telle étiquette, est qu'il suffit de la glisser dans la boutonnière jusqu'à la hauteur des échancrures pour qu'elle se trouve fixée au vêtement. Elle présente de plus une forme très simple, ne nécessite pas l'utilisation d'un matériaux particuliers ou complexe et est donc très bon marché à produire.

[0007] D'autres avantages de l'invention seront données au moyen du dessin et de la description des différentes formes d'exécution qui suivent.

5 Fig. 1 : Etiquette selon l'invention en position de fixation dans une boutonnière

[0008] L'étiquette (1) à la Fig. 1 présente un corps allongé se terminant à une de ses extrémités par une forme de pointe (2). Le corps de l'étiquette présente ici un rétrécissement dans la direction de l'extrémité opposée à la pointe. Bien sûr, une étiquette selon l'invention n'est pas restreinte à une telle forme pour cette deuxième extrémité, mais peut être quelconque, par exemple: avec 15 un élargissement, ovale, serpentaire, ...

[0009] L'effet de marquage peut être donné par la couleur de l'étiquette et/ou des numéros ou autres signes imprimés sur le corps de l'étiquette.

[0010] L'étiquette selon l'invention présente également des échancrures (3), ici au nombre de deux, et qui sont disposées symétriquement par rapport à la direction de la longueur de l'étiquette dans le prolongement de l'extrémité en forme de pointe (2). On peut prévoir plus d'échancrures, du moment qu'il s'avère possible de 20 disposer l'étiquette dans une boutonnière de manière à ce que les bords de la boutonnière viennent se loger dans deux de ces échancrures.

[0011] Selon une forme d'exécution préférable, ces échancrures (3) sont munies chacune d'au moins 30 une protubérance (4) s'étendant dans le sens de la longueur de l'étiquette. Une telle protubérance a pour objectif d'améliorer la fixation du bord de la boutonnière dans l'échancrure.

[0012] Dans une autre forme préférable d'exécution, chaque échancrure (3) est munie de deux protubérances (4), et celles-ci se font face. La fixation du bord de la boutonnière dans l'échancrure est donc encore plus efficace grâce au léger effet de pince produit au niveau des pointes des protubérances.

[0013] Les échancrures peuvent prendre toute sorte de forme : carrée, rectangulaire, triangulaire. Dans une forme d'exécution préférée, elles présentent la forme d'un cercle tronqué, comme à la Fig. 1. Ceci à pour avantage particulier, outre la facilité de la découpe, que 45 les protubérances sont réalisées par la forme même de la découpe. En se rapportant à la Fig. 1, on peut en effet visualiser les cercles tronqués comme des échancrures en forme de « U », dont les protubérances seraient formées par les parties du cercle commençant à se refermer l'une sur l'autre. Bien sûr d'autres formes de découpe présentent ce même avantage, comme par exemple celle d'un triangle tronqué.

[0014] Dans une autre forme préférable d'exécution, l'extrémité en forme de pointe (2) est constituée par 55 deux arrêtes (5) obliques reliées par un arrondi (6). Ceci à pour avantage de faciliter la pénétration de l'étiquette dans la boutonnière. En effet une pointe accérée, tout étant une des formes possibles de l'invention, peut facile-

ment s'accrocher et/ou se plier lors de l'opération d'enfilage.

[0015] Dans une autre forme préférentielle d'exécution, l'étiquette comporte des moyens pour faciliter le pliage d'au moins un des bords de l'étiquette vers l'intérieur de l'étiquette. Pour obtenir l'effet de fixation des bords de la boutonnière dans les échancrures, il faut, comme à la Fig. 1, qu'au niveau des échancrures, l'étiquette soit plus large que la boutonnière. Des moyens permettant le pliage d'au moins un des côtés facilitent la pénétration de l'étiquette dans la boutonnière, l'étiquette se dépliant à nouveau lorsque les bords de la boutonnière ont pénétré dans les échancrures. Ces moyens peuvent être de toute sorte : pré-pliage, partie amincie de l'étiquette, découpe, ... On peut ainsi aussi imaginer un plis au centre de l'étiquette qui permet de la replier facilement en deux.

[0016] Dans le cas de la Fig. 1, ces moyens sont constitués par une coupure ou une ouverture oblongue (7) parallèle à une des arrêtes (5) de l'extrémité en forme de pointe (2). La coupure (7) est suffisamment éloignée du bord de l'arrête (5), pour que le prolongement de cette coupure, dans lequel va s'effectuer le pliage désiré, recoupe partiellement un des échancrures (3). L'avantage d'une telle coupure ou ouverture oblongue, est que l'on subséquemment y introduire une deuxième étiquette quelconque servant à un marquage additionnel. Bien sûr, la deuxième arrête peut également présenter de manière symétrique une coupure ou ouverture oblongue identique, la deuxième étiquette étant alors d'autant mieux fixée qu'on peut la faire pénétrer dans les deux découpes. On peut également imaginer que les moyens soient constitués par une succession de découpes alignées.

[0017] Il est bien entendu que les modes de réalisations qui viennent d'être décrits ne présentent aucun caractère limitatif et qu'on peut concevoir toute sorte de modifications désirables tout en restant dans le cadre de l'invention

deux desdites au moins une protubérance (4) et que ces deux protubérances se font face.

4. Etiquette selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** lesdites échancrures (3) présentent la forme d'un cercle tronqué.
5. Etiquette selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** l'extrémité en forme de pointe (2) est constituée par deux arrêtes (5) obliques reliées ou non par un arrondi (6).
10. 6. Etiquette selon la revendication 5, **caractérisée par le fait qu'elle** comporte des moyens pour faciliter le pliage d'au moins un des bords de l'étiquette vers l'intérieur de l'étiquette.
15. 7. Etiquette selon la revendication 6, **caractérisé par le fait que** lesdits moyens sont constitués par au moins une coupure ou une ouverture oblongue parallèle à un des bords de l'étiquette.

25

30

35

40

45

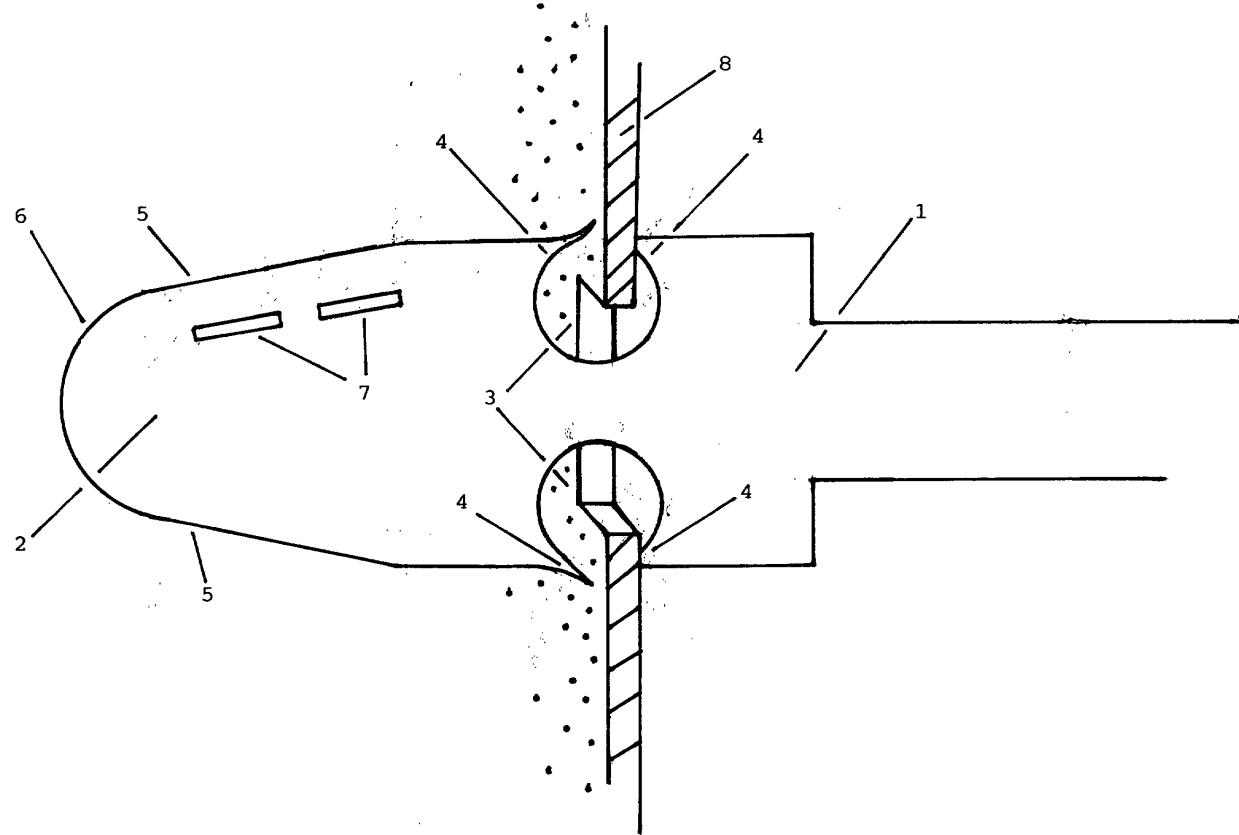
50

55

Revendications

1. Etiquette pour vêtements munis de boutonnière **caractérisé par le fait qu'elle** comporte une extrémité en forme de pointe (2) et des échancrures (3) disposées de chaque côté dans la longueur de l'étiquette, dans lesquelles les bords d'une boutonnière (8) dudit vêtement sont destinés à venir se loger afin de fixer l'étiquette dans la boutonnière.
2. Etiquette selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** chaque échancrure est munie d'au moins une protubérance (4) s'étendant dans le sens de la longueur de l'étiquette.
3. Etiquette selon la revendication 2, **caractérisée par le fait que** chaque échancrure (3) comporte

F.g.1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 40 6044

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1999, no. 03, 31 mars 1999 (1999-03-31) & JP 10 333580 A (TOSKA CO LTD), 18 décembre 1998 (1998-12-18) * abrégé *	1-3, 5	G09F3/14
X	US 5 987 719 A (COOPER WILLIAM J) 23 novembre 1999 (1999-11-23) * le document en entier *	1-3	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 02, 29 février 1996 (1996-02-29) & JP 07 287527 A (TEIJI KOBAYASHI; OTHERS: 01), 31 octobre 1995 (1995-10-31) * abrégé *	1-7	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 07, 29 septembre 2000 (2000-09-29) & JP 2000 122557 A (YOSHIMURA TOKUO), 28 avril 2000 (2000-04-28) * abrégé *	1-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 08, 6 octobre 2000 (2000-10-06) & JP 2000 132102 A (MATSUSHITA ELECTRIC WORKS LTD), 12 mai 2000 (2000-05-12) * abrégé *	1-7	G09F
A	US 6 098 253 A (UEHARA RYOICHIRO ET AL) 8 août 2000 (2000-08-08) * colonne 4, ligne 54 - colonne 5, ligne 20 * * figures 10-14 *	1-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		8 mai 2003	Pantoja Conde, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 40 6044

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-05-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 10333580	A	18-12-1998	AUCUN	
US 5987719	A	23-11-1999	AUCUN	
JP 07287527	A	31-10-1995	JP 2912156 B2	28-06-1999
JP 2000122557	A	28-04-2000	AUCUN	
JP 2000132102	A	12-05-2000	AUCUN	
US 6098253	A	08-08-2000	AUCUN	